

0450840U
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE PAUL ELUARD
28 RUE CLAUDE DEBUSSY
45120 CHALETTE SUR LOING
Tel : 0238854505

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2018

Réuni le : 29/11/2018

Sous la présidence de : Philippe Marion

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

DELEGATION SIGNATURE CHEF D'ETABLISSEMENT PASSATION MARCHES 2019

Cette autorisation -renouvelable à chaque renouvellement des membres du CA-s'entend pour la signature des marchés, contrats et conventions 2019 d'un montant de 90 000 € HT maximum sur 1 an, correspondant aux divers domaines de la gestion d'un EPLE, de la pédagogie en lien avec les enseignements dispensés, de la vie des élèves, ainsi que du SRH. Ces commandes seront soumises, pour les procédures de mises en concurrence, à la charte de la commande publique. Afin d'éviter toute interruption dans le fonctionnement matériel de l'établissement, cette délégation sera valable jusqu'à l'obtention du caractère exécutoire de l'autorisation donnée par le nouveau CA.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0